

C : 27/05/2021

2 - SEANCE DU 3 JUIN 2021

Le trois juin deux mil vingt et un, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame DEL SOLE, Maire.

Présents : Mmes et MM. Anne-Marie DEL SOLE, Henri KAZMIERCZAK, Anne-Marie DELMAS, Didier VAUTIER, Dolorès RODRIGUES, Patrice POURHOMME, Marie-Eliane CLAUDET, Philippe GODARD, Olivier ADAM, Dominique LHEUREUX, Patricia HERMIER, Michel DARNANVILLE, Isabelle JAFFREZIC, Aurélie KAZMIERCZAK, Elodie BIDAUX

Absents excusés : /

Mme Aurélie KAZMIERCZAK est élue secrétaire.

2-29 CHOIX DES ENTREPRISES DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION GENERALE DE L'EGLISE SAINT ANDRE DE YAINVILLE, EGLISE CLASSEE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Nombres de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 15
15	15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions de la procédure adaptée en marchés publics,
Vu le RAO établi par la maîtrise d'œuvre Richard DUPLAT,
Vu le PV de la commission réunie le 18 mai 2021

Considérant que la commune a lancé une consultation de marché alloti de travaux dans le cadre de la restauration de l'église Saint André de Yainville. L'analyse des offres a été confiée au cabinet de maîtrise d'œuvre RICHARD DUPLAT en coordination avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage URBICONSEIL.

Pour rappel, l'appel d'offres était global, 4 tranches indépendantes et fonctionnelles de travaux estimées en totalité à **632 060 € HT**.

6 lots étaient prévus :

- Lot 1 - Maçonnerie Pierre de Taille estimé à 398 200 € HT
- Lot 2 - Charpente menuiserie serrurerie estimé à 57 400 € HT
- Lot 3 - Couverture estimé à 28 700 € HT
- Lot 4 - Vitraux estimé à 14 650€ HT
- Lot 5 - Restaurateur pierre estimé à 13 500 € HT
- Lot 6 - Electricité/chauffage estimé à 119 610 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE, APRES AVOIR DELIBERE,

ATTRIBUE

- Le lot 1 - **Maçonnerie Pierre de Taille** à l'entreprise **TERH** pour un montant de **374 651 € HT**
- Le Lot 2 - **Charpente** à l'entreprise **OPTION BOIS/TERH** pour un montant de **82 650 € HT**
- Le Lot 3 - **Couverture** à l'entreprise **BOUTEL** pour un montant de **36 579,99 € HT**
- Le Lot 4 - **Vitraux** à l'entreprise **ART VITRAIL** pour un montant de **14 596 € HT**
- Le lot 5 - **Restaurateur de pierre** à l'entreprise **ATELIER LEGRAND** pour un montant de **10 300 € HT**
- Le lot 6 - Electricité à l'entreprise **SNEF** pour un montant de **99 379,33 € HT**

Soit un total en travaux pour les 6 lots de 618 156,32 € HT / 741 787,58 € TTC

- La tranche ferme s'élève à 158 419,82 € HT
- La tranche conditionnelle 1 s'élève à 175 119,57 € HT
- La tranche conditionnelle 2 s'élève à 92 997,58 € HT
- La tranche conditionnelle 3 s'élève à 191 619,35 € HT

S'ajoutent à ces dépenses :

- le contrat de coordination SPS attribué à l'entreprise **BATIMEXPERT** pour un montant global de **6 004 € HT**,
- les honoraires de maîtrise d'œuvre **RICHARD DUPLAT** en phase réalisation pour un montant global de **33 136,83 € HT** (basés sur les montants des travaux arrêtés en avant projet validé),
- les honoraires de l'Assistant Maître d'Ouvrage **URBICONSEIL** Charlotte BISOGNANI en phase réalisation pour un montant global de **12 325,17€ HT** (1.95% du montant des travaux arrêtés en avant projet validé),

SOIT UN MONTANT GLOBAL EN PHASE REALISATION DE 669 622,32 € HT toutes dépenses confondues

AUTORISE Madame le Maire à solliciter sur la base de ces montants des dossiers de demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication via la DRAC de Normandie, **au taux le plus élevé possible**, ainsi qu'auprès du Département de la Seine Maritime, auprès de la Métropole, auprès de la DETR pour le lot technique, auprès de la DSIL dans le cadre du plan de relance ;

DEMANDE une dérogation à Monsieur le Préfet du seuil des 80% d'aides publiques si ces dernières les dépassent ;

CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces marchés et dossiers de demande de subvention en lien avec son assistant maître d'ouvrage.

2.31 MODIFICATION N°2 – PPAC 2021 DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN (PLU). AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE, à l'unanimité des votants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 à L.153-44,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 13 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLU),

Vu l'arrêté du Président de la Métropole Rouen Normandie n°DUH 21.168 en date du 20 avril 2021 prescrivant l'engagement de cinq procédures de modifications du PLU, dont la modification n°2020 – PPAC 2021 pour le Pôle de Proximité Autreberthe Cailly,

Vu l'arrêté du Président de la Métropole Rouen Normandie n°PPAC 21.226 d'ouverture et d'organisation d'une enquête publique portant sur la modification n°2 – PPAC 2021 du PLU impactant les Communes de Canteleu, Déville-lès-Rouen, Epinay-sur-Duclair, Houpeville, Jumièges, Le Trait, Maromme, Malaunay, Notre-Dame-de-Bondeville, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Manneville et Yainville

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir pris connaissance du projet de modification n°2 – PPAC 2021 du PLU

ET EN AVOIR DELIBERE,

Considérant

Que le projet de modification n°2 – PPAC 2021 PLU correspond aux souhaits d'évolution émis

par la commune,

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur le projet de modification n°2 – PPAC 2021 du PLU,

2-33 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-PHILIBERT 2021 – DECISION MODIFICATIVE n°1

Il est rappelé que le Conseil Municipal a procédé à l'adoption du budget primitif 2021 du Budget Annexe Lotissement Saint-Philibert le 14 avril 2021.

Or, les services du contrôle budgétaire de la préfecture ont relevé le fait que les opérations de transfert entre sections n'étaient pas équilibrées. Madame le Maire propose en conséquence d'adopter la décision modificative suivante au BP 2021 du Budget annexe du Lotissement Saint- Philibert afin de procéder aux corrections nécessaires :

Article	Intitulé	Montant	
		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement		
6522	Reverst. Excédent budget annexe au Principal	- 18 480,91	
040-7133	Variation en-cours		- 50 599,22
774	Subvention exceptionnelle		32 118,31
	TOTAL	- 18 480,91	- 18 480,91

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE,

- **APPROUVE** la décision modificative comme indiquée dans le tableau susmentionné.
- **CHARGE** Madame le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021 – COMPOSITION ET TENUE DES BUREAUX DE VOTE :

Il est procédé à la composition des bureaux de vote de ces 2 élections concomitantes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Madame DELMAS rend compte du dernier conseil d'école. Une demande d'ouverture de classe a été faite par Mme DESCHAMPS auprès du DASEN, compte tenu des effectifs prévus à la rentrée de septembre.
- Madame le Maire revient sur les raisons qui ont motivé sa décision de fermeture du service de restauration scolaire pendant 15 jours (plusieurs cas de COVID déclarés parmi le personnel du service).
- Elle signale que la commune a demandé à l'entreprise NOVACEL de Déville-lès-Rouen d'intervenir dans différents bâtiments communaux afin d'y appliquer un traitement antimicrobien AMSbyNOVACEL. Cette opération s'est déroulée les 16 et 17 juin 2021 dans les locaux suivants : école primaire (élémentaire et maternelle), réfectoire du restaurant scolaire, Foyer Municipal Jean-Louis CLAUDET, Maison des Jeunes (rue Théophile Pourhomme et Maison Bleue), salle polyvalente, et salle du Conseil Municipal (avec traitement du matériel électoral).
- Monsieur POURHOMME s'interroge sur l'implantation de l'antenne ORANGE en cours de réalisation en limite de la commune, en direction de Jumièges.
Madame DEL SOLE répond qu'il s'agit d'une implantation sur un terrain appartenant à un propriétaire privé et qu'ORANGE a obtenu l'autorisation d'installer cette station de radiotéléphonie après instruction du dossier par les services d'urbanisme de la Métropole.
- Monsieur GODARD fait part des problèmes rencontrés par les habitants de la rue Théophile Pourhomme et de l'Impasse des Pommiers du fait du non-respect de la priorité

à droite par les usagers de la rue de la République. Il serait sans doute utile de rappeler ce principe de priorité à la population.

- Madame DELMAS signale que ce rappel pourra être fait dans le « YAINVILLE FLASH » en cours d'élaboration dont la distribution est prévue début juillet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.